Commune de Bardonnex

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2026

Présent-e-s :	Mme	Corinne	BRECHBÜHL MOLNARFI	BA	Présidente
	M.	Urs	SCHNEUWLY	LR+	Vice-Président
	Mme	Lydia	STRACCIA	C&E	Secrétaire
	Mme	Anne	ANTILLE	C&E	Conseillère
	M.	Florian	BARTHASSAT	C&E	Conseiller
	Mme	Myriam	BOUCRIS	BA	Conseillère
	M.	Marc	BOYMOND	C&E	Conseiller
	M.	Vincent	BUHAGIAR	C&E	Conseiller
	M.	Théo	CANCELA	C&E	Conseiller
	M.	Silvano	CONSOLI	LR+	Conseiller
	Mme	Estelle	GUEX-CROSIER	C&E	Conseillère
	Mme	Maylin	LEPEK	BA	Conseillère
	Mme	Patricia	MESSERLI ALOUAN	LR+	Conseillère
	M.	Iochane	MOLL	BA	Conseiller
	Mme	Stéphanie	REUSSE	BA	Conseillère
	Mme	Sylviane	SCHRAG	C&E	Conseillère
	Mme	Béatrice	GUEX-CROSIER	C&E	Maire
	M.	Luc	LAVARINI	C&E	CA
	M.	Ginior	RANA ZOLANA	LR+	CA
	M.	Dominique	BRÜGGER	Secrétaire général	
Excusé-e-s :	Mme	Véronique	CRETTENAND	C&E	Conseillère
Procès-verbaliste :	M.	Philippe	BERGER		

BA : L'Alternative
C&E : Centre et Entente
LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI (ci-après, Mme la Présidente) ouvre la séance à 20h30. Elle remercie les membres du CM et du CA de leur présence, et les prie d'excuser l'absence de Mme V. CRETTENAND.

Ordre du jour

1. Approbation de l'Ordre du jour
2. Approbation du P.V. de la séance du 8 septembre 2026
3. *(nouveau)* Assermentation d'une nouvelle Conseillère municipale
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Communications du Conseil administratif
6. Rapport des présidents des commissions
7. Projets de délibération, résolution, motion :
   7.1 P-D-1610-A Approbation du budget de fonctionnement 2027, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter
8. Droit d'opposition des Conseillers municipaux
9. Propositions individuelles, questions et divers
10. Calendrier

1. Approbation de l'Ordre du jour

Mme la Présidente formule une demande de modification de l'ordre du jour, suite à la réception par le CA de l'arrêté du Conseil d'État validant l'élection de Mme Maylin LEPEK. Ce point va constituer le nouveau point 3 de l'ordre du jour de la séance. Relevant qu'aucune opposition n'est formulée à l'encontre de ce nouveau point, elle déclare que le nouvel ordre du jour est approuvé.

2. Approbation du P.V. de la séance du 8 septembre 2026

Comme aucune remarque ou demande de modification n'est formulée, Mme la Présidente déclare que le procès-verbal de cette séance est approuvé.

3. *(nouveau)* Assermentation de Mme Maylin LEPEK

Mme la Présidente donne lecture de la formule suivante, pour que Mme M. LEPEK puisse prêter serment : "Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

Mme M. LEPEK le promet.

Mme la présidente lui souhaite la bienvenue au Conseil municipal.

4. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente indique que le Bureau n'a pas de communication à présenter au CM.

5. Communications du Conseil administratif

Mme B. GUEX-CROSIER annonce qu'une offre d'emploi est publiée sur le site internet de la Commune, afin d'engager une nouvelle assistante sociale à 20% principalement en charge de seniors, étant donné

que Mme L. NICOLET, qui occupe actuellement ce poste, prendra sa retraite à la fin de l'année.

Il en va de même pour la recherche d'une nouvelle patrouilleuse scolaire, expliquant à ce propos que la patrouilleuse actuelle ayant trouvé un taux d'activité un peu supérieur au GIAP a préféré se diriger vers lui et quitter son activité pour la Commune.

Elle informe ensuite que le 1257 Bardonnex remplace désormais officiellement le 1257 Croix-de-Rozon. L'annonce a été faite au point de presse du Conseil d'État et confirmée par le Département du Territoire. Elle rappelle que Plan-les-Ouates n'a pas accepté de maintenir le 1257 pour des numéros situés dans le haut de la route de Saconnex-d'Arve, comme ses habitants et le Conseil municipal en avaient fait la demande.
En revanche, cela n'a pas posé de problème du côté de Perly, et que les habitants concernés restent inscrits sous 1258 Perly.

M. L. LAVARINI annonce une information qui est présente sur le site internet, mais pour laquelle il a été décidé de ne pas faire de tout-ménage. Conformément à ce qui avait été voté puis rediscuté plus récemment en commission des routes, la mise en place d'un dos d'âne au-dessus des racines au chemin du Maraîchet entraînera la fermeture du chemin pendant 1 jour le mardi 20 octobre.

M. G. RANA ZOLANA indique qu'il n'a pas de communication.

6. Rapport des présidents des commissions

M. M. BOYMOND indique que la Commission des bâtiments, école et sport s'est réunie le 15 septembre dernier. Elle a fait un point sur l'avancement de la planification de la date d'entrée dans la nouvelle école. La décision incombe au DIP, mais il avait été évoqué que cela se ferait après les vacances d'octobre.

M. L. LAVARINI informe que c'est désormais officiel.

M. M. BOYMOND ajoute que lors de cette séance, il a été discuté de l'avancement du réaménagement de l'école 1900. Son avancement avait été mis en attente provisoirement du fait des urgences estivales mais il va très bientôt revenir à l'ordre du jour. Il a aussi été vaguement évoqué les différents projets à venir sur lesquels la commission aimerait se pencher, à savoir essentiellement la Ferme et le stade de Compesières.

Mme A. ANTILLE indique que la Commission de l'aménagement, environnement et sécurité s'est réunie le 22 septembre dernier, afin de discuter du calendrier du tri et des attentes des membres de la commission à propos des autorisations de construire, qu'elle souhaiterait parfois pouvoir consulter.

Mme P. MESSERLI ALOUAN indique que la Commission de la culture et des loisirs s'est réunie le 22 septembre dernier, afin de rediscuter de la préparation des promotions citoyennes et également du calendrier de la commission.

M. U. SCHNEUWLY indique que la Commission des finances et de l'économie ne s'est pas réunie depuis le dernier CM.

M. F. BARTHASSAT indique que la Commission des routes et de la mobilité s'est réunie le 29 septembre dernier au sujet de l'installation d'un abribus à Compesières. Il s'agit notamment de décider ce qui doit être éventuellement acheté d'occasion ou si la Commune décide de faire construire une installation nouvelle. Il appartiendra tout d'abord à la commission de trancher entre ces différentes options.
La commission a également discuté de l'aménagement d'une partie de la route de Foliaz, consécutif à des travaux de rénovation sur des conduites pour lesquels la Commune n'a pas la main. Il explique que quand une route est ouverte, il faut ensuite refaire le surfaçage par rapport aux normes actuellement en vigueur, d'autant plus que ce tronçon va passer en zone 30. Si l'on ne fait rien 11 places de parking seront perdues. Le bureau d'étude a proposé quatre variantes, et l'objectif de la Commission est d'opter pour

celle qui conserve le plus de places possibles. La commission pourra préaviser l'option la meilleure après avoir pris connaissance des coûts précis de cette option. Une séance publique sera organisée prochainement sur la question. Il rappelle que la perte de places de parking constitue toujours un sujet épineux.

Mme S. SCHRAG indique que la Commission sociale, de l'enfance et de la jeunesse ne s'est pas réunie depuis le dernier CM.

7. Projets de délibération, résolution, motion

7.1 P-D-1610-A Approbation du budget de fonctionnement 2027, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Comme aucune opposition à l'entrée en matière n'est formulée, Mme la Présidente passe la parole à Mme B. GUEX-CROSIER.

Mme B. GUEX-CROSIER déclare qu'elle ne parlera pas ce soir des chiffres dans les détails, étant donné que l'objet sera très certainement renvoyé dans les différentes commissions où il sera étudié en détail. Elle explique tout d'abord que le budget présenté pour l'année prochaine est déficitaire, le CA n'ayant pas réussi à amener ce budget à l'équilibre. Il présente un déficit de CHF 162'069.-.
Plusieurs coupes ont été effectuées, en séparant notamment ce qui devait et pouvait rester dans le budget de ce qui ne le devait ni le pouvait pas. Les arbitrages qui ont été faits pourront être examinés en commission.
Mme B. GUEX-CROSIER présente ensuite les différents éléments ayant mené à ce budget déficitaire. Tout d'abord, ce sont les charges supplémentaires de la nouvelle école, dont essentiellement le recours à l'emprunt et les amortissements complémentaires qu'elle induit. Elle rappelle à ce propos que la nouvelle règle MCH2 contraint d'inscrire ceux-ci au budget dès la première utilisation, et non une année après comme cela était le cas précédemment.
Ces deux éléments cités impactent le budget pour près de CHF 1'000'000.-, et il a été nécessaire de voir là où des coupes étaient nécessaires pour l'équilibrer quelque peu.
Elle rappelle aux membres du CM que les normes habituelles vis-à-vis d'un budget communal déficitaire comprennent l'obligation pour les communes de présenter un plan de redressement et un plan quadriennal qui montre un retour à l'équilibre dans les 4 ans.
Cependant, la Commune peut bénéficier cette année de l'exception provisoirement prévue dans la loi suite à l'adoption de la RFFA. Ce cadre autorise une commune à présenter un budget déficitaire jusqu'en 2027, si tant est que ce déficit est inférieur au montant des pertes fiscales induites par la réforme en question, à savoir environ CHF 170'000.- pour Bardonnex.
C'est la dernière année où la Commune peut bénéficier de cette exception, car elle ne l'a pas fait les années précédentes comme elle arrivait toujours à équilibrer ses budgets. Elle précise que tout montant utilisé les années précédentes aurait réduit le montant qui aurait pu aujourd'hui être utilisé dans le cadre de ce mécanisme. La Commune n'aura donc pas à présenter un plan quadriennal comme cela devrait être le cas en temps normal.
Pour ce qui est du centime additionnel, il a été décidé de ne pas l'augmenter, étant donné que le Canton se trompe régulièrement dans ses prévisions fiscales, en moyenne de 14% en défaveur de la Commune. Le CA fait en ce sens l'hypothèse que les prévisions fiscales seront meilleures que celles annoncées par le Canton et que la Commune a dès lors de bonnes chances de se retrouver avec des comptes bénéficiaires. Si cela se produisait alors que l'on décidait d'augmenter, cela ne serait pas très respectueux des administrés. C'est aussi pour cette raison qu'il a été décidé de recourir à la disposition transitoire adoptée suite à l'adoption de la RFFA.
Elle dit ensuite l'intention de la Commune de procéder à des amortissements complémentaires qui facilitent la réalisation de budgets successifs équilibrés. Elle espère que le Grand Conseil vote prochainement la possibilité pour les communes de constituer une réserve conjoncturelle, qui permettrait une plus grande flexibilité dans l'établissement de leurs budgets.
L'État cherche également à se décharger de certaines dépenses sur les communes, notamment

concernant les seniors, la péréquation et les TPG. Cela coûterait environ CHF 420'000.- à Bardonnex si le Grand Conseil tranchait en défaveur des communes, et si cela se faisait, les exercices deviendraient encore plus difficiles à équilibrer. Elle espère que le Conseil d'État arbitrera ce point de manière avisée et suggérera au Grand Conseil de trouver d'autres pistes d'économies.
Mme B. GUEX-CROSIER précise que ces CHF 420'000.- n'ont pas eu à être inscrits au budget communal étant donné que le budget cantonal n'a pas encore été voté. Si cela devait être le cas, le sujet aurait à nouveau vocation à être abordé autour de cette table.

Mme B. GUEX-CROSIER poursuit en parcourant le document intitulé « Présentation du projet de budget 2027» et relève quelques éléments-clés, soit notamment <u>aux charges</u> :

- une baisse de celles liées à la petite enfance (-CHF 35'000.- au GIAP, +CHF 5'085.- à Citron Myrtille, -CHF 285'000.- à la crèche la Cigogne, soit la totalité du montant qui lui était alloué comme Bardonnex ne fera plus appel à elle, -CHF 32'000.- pour le financement de la crèche de Troinex, +CHF 280'000.- à la crèche de Perly, où les enfants de Bardonnex auront davantage de places et – CHF 15'000.- du fait de l'arrêt de la prestation avec l'AFJ-GSO),
- le maintien des prestations offertes aux habitants de la commune (activités périscolaires, activités seniors, 1/2 tarif CFF),
- le maintien des subventions TPG de CHF 150.- pour les adultes et CHF 50.- pour les seniors,
- le baisse de la politique pour l'aide au développement durable à l'étranger et des actions sociales menées en Suisse (0.4% du total des charges moins les amortissements pour chacune), pour réduire leur impact sur le budget,
- la mise en service du nouveau groupe scolaire, suscitant un amortissement de CHF 751'530.- et des intérêts sur emprunt de CHF 374'040.-,
- une économie sur les amortissements 2027 grâce aux amortissements complémentaires réalisés en 2022, 2023, 2024 et 2025 (soit CHF 450'024.-),
- le maintien des subventions et prestations aux associations,

<u>et aux revenus</u> :

- l'établissement du budget sur la base de 43 centimes,
- Indexation des salaires au coût de la vie à 1%,
- Une diminution des revenus liés à l'impôt sur la fortune des personnes physiques et les impôts à la source s'élevant à CHF 110'000.-,
- un revenu de la péréquation intercommunale (FI) de CHF 1'005'000.-, soit CHF 321'000.- de moins qu'en 2026,
- une baisse de CHF 165'000.- du montant du fonds de péréquation des personnes morales,

Mme la Présidente demande à combien s'élève la baisse du montant de l'aide au développement et de l'action sociale en Suisse.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'elle s'élève à CHF 20'000.-, le budget de CHF 50'000.- a été ramené à CHF 30'000.-.
Poursuivant ensuite sur la plaquette de présentation du budget, elle indique une baisse dans la nature 34, soit les charges financières, c'est-à-dire l'intérêt de la dette, étant donné que la Commune sait combien et à quel taux elle a emprunté, ce qu'elle ne savait pas encore précisément dans le budget 2026. Elle rappelle que ce budget se basait sur un taux d'emprunt réaliste de 2%, mais qu'il est en fait inférieur. C'est donc tout ce qui ne sera pas dépensé en termes de charges financières.

M. U. SCHNEUWLY demande confirmation que cela signifie que le montant prévu en 2026 ne sera pas atteint.

Mme B. GUEX-CROSIER le confirme, indiquant que cette somme ne sera pas dépensée. Elle explique ensuite que le CA a travaillé sur la nature 36, soit celles des charges de transfert, de manière à la faire

diminuer. Elle rappelle que la Commune conteste toujours en justice la taxation cantonale de 3%, et explique que si elle venait à être déboutée par la Cour de Justice, elle montera en deuxième instance. C'est le recours de la Ville de Genève qui est la cause gardée à juger, et si elle gagne, cela fera jurisprudence, mais si elle perd, les autres communes retireront leurs recours.

M. U. SCHNEUWLY demande quel tribunal en est la cause.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que la cause est probablement partie à Berne. Elle abordera plus longuement ce point en commission.

Elle poursuit ensuite la présentation de la plaquette et en arrive aux investissements, avec les objets votés et projetés. Concernant le dernier d'entre eux, il est censé répondre au vote de la délibération 1601 se faisant l'écho du rapport de l'association *Landecy apaisé*. Le montant de CHF 30'000.- indiqué pourra être modifié s'il est trop élevé ou trop bas, mais son inscription constitue une piqûre de rappel pour 2027.

Mme M. BOUCRIS remarque qu'il est inscrit ici "suite d'étude", et non mention d'un projet pour la mettre en œuvre, et en demande la raison.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'il faut plutôt l'entendre comme suite de l'étude, une fois qu'elle aura été effectuée. Le montant concerne la réalisation des mesures proposées dans l'étude.

Poursuivant la présentation de la plaquette, elle relève une insuffisance de financement d'environ CHF 5'000'000.- et qu'il faudra donc probablement recourir à l'emprunt pour procéder à ces investissements.
Le fait de présenter un budget déficitaire n’est pas forcément une bonne nouvelle, mais Mme B. GUEX-CROSIER n’est pas trop inquiète et espère que, comme souvent, l’État se trompera sur ses prévisions et que le budget sera in fine excédentaire dans les comptes.

Mme M. BOUCRIS demande ce qu'il se passera si les estimations cantonales s'avèrent correctes et si le budget communal demeure déficitaire.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que la Commune piochera dans la fortune afin de combler ce trou, comme elle est autorisée à le faire, uniquement pour les comptes. Elle espère que la possibilité d'une réserve provisionnelle sera votée par le Grand Conseil afin de pouvoir le faire aussi pour les budgets. Des comptes déficitaires peuvent s'expliquer du fait de prévisions fiscales peu précises d'une part, mais aussi d'autre part si le CM fait le choix de procéder à des amortissements complémentaires. Elle rappelle que cela permet de faciliter la mise à l'équilibre des budgets suivants. Cela est à distinguer de charges pérennes qu'il faut pouvoir limiter dans la mesure du possible. L'accumulation de telles charges aurait pour conséquence que même une éventuelle réserve conjoncturelle ne suffirait plus à équilibrer les budgets, et note qu'il faudrait alors augmenter l'impôt.

Mme M. BOUCRIS demande s'il y a des limites d'exercices à ce choix de piocher dans la réserve, avant d'avoir à augmenter l'impôt.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que la limite RFFA se termine avec le budget 2027. Elle ajoute que si le Grand Conseil ne vote pas la réserve conjoncturelle et que si un prochain exercice budgétaire est déficitaire, la Commune devra présenter un plan de redressement, faisant observer que la solution de facilité consiste alors à augmenter l'impôt.

M. V. BUHAGIAR propose le renvoi de l'objet en commissions.

Le renvoi du projet de délibération 1610-A est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 15 voix pour.

8. Droit d'opposition des Conseillers municipaux

Mme la Présidente indique que le 13 mai 2026 l'AG de l'ACG avait validé une subvention de CHF 400'000.- pour la FFPC et la FOCPE, et indique que cette décision est entrée en force.

9. Propositions individuelles, questions et divers

Mme S. SCHRAG tient à remercier le CA et le comité d'organisation pour la fête de l'inauguration de la nouvelle école, qui a connu un vif succès.

M. T. CANCELA souhaite la bienvenue à Mme M. LEPEK.

Mme M. BOUCRIS souhaiterait connaître l'état d'avancement de l'étude pour Landecy.

M. I. MOLL annonce trois divers. Après avoir souhaité la bienvenue à Mme M. LEPEK et remercié pour l'organisation de la fête de l'école, il donne lecture de la question écrite suivante :

"Les 26 et 27 septembre 2026, un comité des fêtes mandaté par la Commune de Bardonnex a organisé les festivités d'inauguration du nouveau centre communal et de la nouvelle école de Compesières.
Cette manifestation, d'une ampleur particulière pour notre commune, a donné lieu à un programme important réparti sur deux journées et a bénéficié d'un budget de CHF 120'000.–, voté par la majorité lors du CM du 8 septembre. Compte tenu de l'importance du montant engagé et du fait qu'il s'agit de deniers publics, il apparaît légitime que le Conseil municipal, de même que la population de Bardonnex, puisse disposer d'une information complète et transparente sur le résultat financier définitif de cette manifestation. Par ailleurs, certaines activités organisées durant ce week-end auraient généré des recettes, notamment le banquet, pour lequel un prix de participation de CHF 48.– par adulte et de CHF 24.– par enfant jusqu'à 12 ans avait été fixé. Dans ce contexte, et dans un souci de transparence quant à l'utilisation des fonds publics, il est demandé au Conseil administratif :

Premièrement : Quel est le montant total définitif des dépenses engagées pour l'organisation des festivités des 26 et 27 septembre 2026 ? Si le coût définitif est supérieur ou inférieur au montant initialement voté de 120'000.- comment cet écart s'explique-t-il ?

Deuxièmement : Quel est le détail de ces dépenses, notamment par grandes catégories telles que :
- *infrastructures, installations et locations ;*
- *restauration et boissons ;*
- *animations, spectacles et prestations artistiques ;*
- *sécurité ;*
- *communication, publicité et supports imprimés ;*
- *prestations techniques ;*
- *décoration et aménagement du site , frais de personnels, mandats, honoraires, petits jobs*
- *ainsi que toutes autres dépenses directement ou indirectement liées à la manifestation ?*

Troisièmement : Quel est le montant total des recettes générées par l'événement, avec indication de leur provenance, notamment :
- *recettes du banquet ;*
- *ventes ou autres prestations payantes ;*
- *merchandising et vente d'objets promotionnels ;*
- *sponsoring, dons ou contributions éventuelles ;*
- *subventions ou autres recettes ?*

Quatrièmement : Des prestations, marchandises ou services ont-ils été fournis gratuitement ou à prix préférentiel par des entreprises, associations, partenaires ou particuliers ? Dans l'affirmative, peuvent-ils être indiqués séparément dans le bilan afin de disposer d'une vision complète du coût économique réel de la manifestation ?

Cinquièmement : Quel est, après déduction de l'ensemble des recettes, le coût net définitif supporté par la Commune de Bardonnex pour ces deux journées d'inauguration ?

Sixièmement et dernier point : Le Conseil administratif est-il disposé à publier sur le site internet de la

Commune le décompte financier complet de la manifestation, comprenant le détail des dépenses, des recettes et le coût net finalement supporté par la Commune, afin que cette information soit librement accessible à la population ?
Une telle publication paraît conforme aux principes de transparence applicables aux collectivités publiques genevoises et permettrait de rendre compte de manière claire de l'utilisation des ressources communales consacrées à cet événement. De nombreux communiers et communières nous ont fait part de leur souhait d'être dûment informés à ce sujet. Nous remercions le Conseil administratif pour ses réponses et pour la mise à disposition du bilan financier définitif de cette manifestation."

Mme la Présidente rappelle qu'en début de séance a été évoqué l'engagement d'une nouvelle patrouilleuse scolaire, et relevant que la presse a fait mention d'une possible accélération cantonale concernant le 30 km/h, elle observe qu'elle n'a pas pu trouver dans le projet de budget de montant pour l'engagement d'une éventuelle nouvelle patrouilleuse scolaire à Croix-de-Rozon. Elle souhaite savoir si le CA a des informations concernant l'engagement éventuel d'une patrouilleuse scolaire supplémentaire ou si cela est toujours au point mort par rapport au 30 km/h à Croix-de-Rozon.

Mme B. GUEX-CROSIER répond tout d'abord à la question de M. I. MOLL, et rappelle qu'en réponse à l'interpellation de l'Alternative elle s'était engagée à descendre tous les chiffres en Commission des finances rappelant que le CA n'a rien à cacher. La Commission décidera de les faire remonter au CM si elle l'estime utile.

M. L. LAVARINI répond à Mme M. BOUCRIS concernant l'étude pour Landecy. L'appel d'offres a été lancé et des retours sont attendus pour mi-novembre.

Répondant ensuite à Mme la Présidente concernant les patrouilleuses scolaires et le 30 km/h,
M. L. LAVARINI informe que le CA a rencontré M. Pierre MAUDET il y a une dizaine de jours à ce sujet. Cela a permis d'apprendre que la décision du 30 km/h à Croix-de-Rozon n'est pas du tout actée, au même titre que le passage de 80 km/h à 50 ou 60 km/h sur la route des Hospitaliers qui n'a pas la faveur du Canton.
Concernant les patrouilleuses scolaires, le fait de ne pas en inscrire une de plus au budget fait partie d'une stratégie du CA, car dans ce cas, le Canton ne prendrait sans doute plus aucune mesure en faveur de la Commune, pour sécuriser la circulation sur ce carrefour.
C'est en ce sens que le CA proposerait plutôt l'installation de mesures à l'essai tel que des feux pour contraindre quelque peu le trafic dans ce secteur. L'engagement d'une patrouilleuse scolaire maintenant aurait pour effet que le Canton ne rentrerait même plus en matière sur d'autres mesures possibles.
Il a aussi été abordé avec le magistrat la possibilité de l'ouverture différée de la douane de la Mûre, et celui-ci leur a confirmé que cela se ferait d'ici le début de l'année prochaine. Il précise que des barrières électriques laisseront passer la mobilité douce et le bus.

M. G. RANA ZOLANA indique que le retour des jeunes des promotions citoyennes à la Quiz Room le jeudi 1er octobre s'est déroulé dans une belle ambiance. Précisant que 9 jeunes et 9 membres du CM et du CA étaient présents, il remercie celles et ceux qui étaient là.

10. <u>Calendrier</u>

Date	Heure	Commission	Lieu
14.10.2026	18h30	Aménagement, environnement et sécurité	Salle des commissions
26.10.2026	20h30	Bâtiments, école et sport	Salle des commissions
19.10.2026	18h30	Culture et loisirs	Salle des commissions

09.11.2026 24.11.2026	18h30 18h30	Finances et économie - *Budget* *dossiers aide au développement*	Salle des commissions
02.11.2026	20h	Routes et mobilité	Salle des commissions
14.10.2026 27.10.2026 01.12.2026	18h30 18h30 18h30	Sociale, enfance et jeunesse	Salle des commissions

Mme la Présidente, constatant que la parole n'est plus demandée et que l'ordre du jour est épuisé, lève la séance à 21h32.